

Acte N° 2020-18

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 juillet 2020  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 38 ;

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Election des représentant.es aux conseils centraux : point d'information**

Les administrateur/trices du Conseil d'administration sont tenu.es informé.es du calendrier électoral fixant les différentes dates et échéances en vue de l'élection du/de la Président.e de l'Université, ainsi que de l'instauration d'une administration provisoire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 14 janvier 2021 (date de réunion du Conseil d'administration chargé de procéder à l'élection du/de la Président.e).

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Par délégitation  
La Directrice Générale des Services

Irène GAZEL  
Nathalie DOMPNIER



Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

**Acte N° 2020-17**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Echange sur l'IDEX**

Les administrateurs sont tenus informés de l'évolution de la procédure d'approbation des statuts de l'Université cible. L'Université Lyon 2 figure désormais en qualité de partenaire dans les statuts. Ce partenariat privilégié devrait ainsi permettre de préserver ce qui a été construit, que ce soit à travers les co-accréditations, les formations mutualisées, les laboratoires en cotutelles, ou encore à travers les Ecoles doctorales communes.

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020  
La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Par déléguation  
La Directrice Générale des Services  
**Irène GAZEL**  
Nathalie DOMPNIER



Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

**Délibération N° 2020-59**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
- Vu** le Code de la commande publique ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du lancement et de la signature de marché public**

Le Conseil d'administration approuve, au regard du descriptif joint en annexe, le lancement et la signature du marché public suivant :

- Services de communications mobiles et prestations associées

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Par déléguation  
La Directrice Générale des Services  
**Irene GAZEL**  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.



**Délibération N° 2020-58**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération n°2019-40 du 27 mai 2019 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation de conventions**

- Convention de refacturation relative à un groupement de commandes – Abonnement à des ressources numériques 2020. Cocontractant : Université de Lyon. Pour un montant de -34 297,49 €
- Convention de refacturation relative à un groupement de commandes – Abonnement à CAIRN revues 2020. Cocontractant : Université de Lyon pour un montant de -32 404,92€
- Convention Cadre 2020. Cocontractant : FORMASUP Ain-Rhône-Loire. Partenariat entre un Établissement d'Enseignement Supérieur support d'Unités de Formation des Apprentis (UFA) et le CFA FormaSup Ain-Rhône-Loire en application de l'article L6233-1 du Code du travail ayant pour objet l'organisation des relations entre FormaSup et l'Université pour la gestion, le développement et la mise en œuvre de formations par apprentissage
- Convention Spécifique 2020 Cocontractant : FORMASUP Ain-Rhône-Loire. Montant prévisionnel du reversement par FORMASUP (avant déduction des frais de gestion) : +4 041 135 €
- Convention de reversement. Cocontractant : Université de Lyon. Convention de participation au fonctionnement du Collegium de Lyon, conclue avec la COMUE "Université de Lyon", d'un montant de 6.000 euros, en vue de contribuer aux indemnités de séjour versées à deux chercheurs, Brady Wagoner et Aimée Boutin, accueillis au Collegium de Lyon au titre de la promotion 2020/2021, du 1er février au 30 juin 2021.
- Convention de subvention. Cocontractant : L'Association des amis de la revue de géographie de Lyon. Convention de subvention d'un montant de 1.000 euros, pour l'année 2020, avec l'Association des Amis de la revue de géographie de Lyon, qui édite la revue Géocarrefour, pour participer à ses frais de fonctionnement.

Les conventions jointes en annexe sont approuvées à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

  
Pour la Présidente  
Par déléguée  
à la Direction Générale des Services  
**Irène GAZEL**  
Nathalie DOMPNIER  
UNIVERSITÉ DE LYON  
ACADEMIE DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

**Délibération N° 2020-57**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012, notamment les titres I et III, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation des durées d'amortissement et de la politique d'immobilisation**

Le Conseil d'administration approuve les durées d'amortissement et la politique d'immobilisation conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Par délégation  
La Directrice Générale des Services  
**Irène CAZEL**  
  
Nathalie DOMPNIER  


La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

**Délibération N° 2020-56**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration N°2018-48 portant adoption du nouveau règlement intérieur de l'Université ;

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Révision du règlement intérieur de l'établissement – règlement de l'utilisation des véhicules**

Le Conseil d'administration approuve la révision du règlement intérieur de l'Université, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Par déléguation  
La Directrice Générale des Services

**Irène GAZEL**

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.



**Délibération N° 2020-55**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mai 2020**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 15 mai 2020.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 17

Dont :

Pour : 16

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Par délégation  
La Directrice Générale des Services  
Ivène GAZEL  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

**Délibération N° 2020-54**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation des tarifs du prêt entre bibliothèques**

Le Conseil d'administration approuve les tarifs du prêt entre bibliothèques conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 17

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Par déléation  
La Directrice Générale des Services

  
Irène GAZEL  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.



**Délibération N° 2020-53**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et D 714-34 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** les statuts du SCD adoptés par le Conseil d'administration le 8 mars 2013, notamment l'art. 5 ;

**Prend la délibération suivante:**

**OBJET : Présentation du rapport d'activité du SCD au titre de l'année 2019**

Le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité du SCD pour l'année 2019, joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 17

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Par déléguation  
La Directrice Générale des Services  
**Ilene CAZEI**  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

**Délibération N° 2020-52**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ; modifiés ;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 12 octobre 2020,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Examen des avis de la CFVU du 12 octobre 2020**

**1/ CONVENTION**

Université Lyon 2/ZUP de CO : renouvellement du partenariat mis en œuvre en 2017 qui permet d'accueillir des collégien.nes à l'Université. Ils/elles sont accueillis et suivi.es par des étudiants bénévoles, tout au long de l'année (mentorat). Il s'agit de faire connaître l'Université aux collégien.nes

**2/ CREATION D'UN DIU**

Institut de Psychologie/Université Grenoble Alpes : création d'un DIU MPO qui prend le relais d'un DU déjà existant. Le diplôme est délivré conjointement par les deux établissements.

**3/ PROPOSITION DE PROLONGATION DES CONVENTIONS EN LIEN AVEC L'ACCREDITATION**

Le Conseil d'administration approuve le principe de recueillir l'accord des partenaires pour prolonger les partenariats pédagogiques jusqu'en 2022 (fin de l'accréditation).

**4/ MODIFICATIONS DE MAQUETTES**

Licence droit et licence science politique. Des modifications de maquettes sont présentées afin de permettre les inscriptions des étudiant.es dans les nouveaux enseignements mutualisés entre l'UFR ASSP et l'UFR droit JVD.

**5/ CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION CONTINUE**

Modification des CGV de Formation continue

La convention, la création du DIU, la prolongation des conventions, les modifications de maquettes et les conditions générales de vente de la Formation continue sont approuvés à l'unanimité.

La convention cadre conclue avec le CFA-FSARL et la convention spécifique conclue avec l'UFA-CFA Formasup Ain-Rhône-Loire, au vue des montants financiers prévisionnels, seront présentées et soumises au vote du point 9, relatif aux conventions.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 17

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020  
La Présidente de l'Université Lyon 2  
Pour la Présidente  
Par déléguation  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie GAZELIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)  
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07  
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58  
[dajim@univ-lyon2.fr](mailto:dajim@univ-lyon2.fr) – [www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr)